

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Monsieur le Préfet

1 rue Bartholdi

90000 BELFORT

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot 03 – Menuiserie bois – volets roulants

N° du CCTP : 325-0115 / 03

**TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU BUREAU DE LA
CIRCULATION**

PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Architecte / DET

MURINGER Jean-Christophe Architecte

45 rue du Magasin

90000 BELFORT

Tél : 03.84.54.06.36

Fax : 03.84.28.01.08

Courriel : architecte@jcmuringer.com

LOT 03 – MENUISERIE BOIS – VOLETS ROULANTS CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

SOMMAIRE

	Pages
ARTICLE 1. GENERALITES.....	4
1-1. Objet du marché	4
1-2. Etendue des travaux	4
1-3. Liaison avec les autres intervenants	4
ARTICLE 2. REGLEMENT D'APPEL DOFFRE	5
2-1. Prestations – prix et contenu	5
2-2. Offre de base	5
2-3. Variantes ou modifications.....	5
ARTICLE 3. ETUDES ET CONTROLE	6
ARTICLE 4. SECURITE ET HYGIENE.....	6
ARTICLE 5. PRESCRIPTIONS GENERALES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX	6
5-1. Obligations de l'entrepreneur	6
5-2. Documents techniques de référence	6
ARTICLE 6. PREPARATION DES TRAVAUX ET PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	7
6-1. Concordance.....	7
6-2. Organisation du chantier	7
ARTICLE 7. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.....	7
7-1. Documents de référence	7
7-2. Produits – matériaux	7
7-3. Eléments accessoires	7
7-3. Protections et nettoyages	7
7-4. Supports.....	8
7-5. Mise en œuvre	8
ARTICLE 8. DESCRIPTION DES TRAVAUX	8
8-1. TRAVAUX PREPARATOIRES	8
8-1.1. Dépose meubles d'accueil service « cartes grises »	8
8-1.2. Dépose ensemble vitré	8
8-1.3. Dépose estrade.....	9
8-1.4. Dépose portes intérieures	9
8-2. PLACARDS, RANGEMENTS, PLANS DE TRAVAIL	9

8-2.1. Placard «penderie »	9
8-2.2. Placard rangement bureau « adjointe cartes grises »	9
8-2.3. Placards classeur en séparation des « back offices »	10
8-2.4. Plan de travail « coin café »	10
8-3. PORTES ET PLINTHES	10
8-3.1. Portes coulissantes	10
8-3.2. Porte pleine 1 vantail	11
8-3.3. Plinthes	11
8-4. CHASSIS VITRES	11
8-4.1. Châssis hêtre vitré dim. 2,47 x 1,36	12
8-4.2. Châssis hêtre vitré dim. 2,80 x 1,16	12
8-4.3. Stores vénitiens	12
8-4.3.a. Stores vénitiens dim. 1,42 x 2,00	12
8-4.3.b. Stores vénitiens dim. 2,00 x 1,65	13
8-5. MEUBLES	13
8-5.1. Meuble accueil cartes grises	13
8-5.2. Meuble accueil régie	13
8-5.3. Estrade régie	14
8-6. OPTIONS	14
8-6.1. OPTION - Volets roulants électriques	14
8-6.1.a. OPTION - Volets roulants électriques 1,10 x 2,20ht	15
8-6.1.b. OPTION - Volets roulants électriques 1,10 x 2,94ht	15
8-6.2. OPTION – Bureaux « back office cartes grises »	15

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

ARTICLE 1. GENERALITES

1-1. Objet du marché

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) a pour objet de définir la nature, la qualité et les conditions de mise en œuvre des prestations à fournir au titre du présent lot dans le cadre d'un projet de restructuration du bureau de la circulation à la Préfecture du Territoire de Belfort.

Ce C.C.T.P. ne peut être dissocié des C.C.T.P. des autres lots qui contribuent à la réalisation de l'ensemble du projet.

Les lots du projet sont définis ainsi :

Lot 01 : Plaquisterie – Peintures – Travaux préparatoires – Faux plafonds

Lot 02 : Revêtements de sols souples

Lot 03 : Menuiserie bois – Volets roulants

Lot 04 : Electricité – courants forts et faibles

Le soumissionnaire se reportera donc à ces C.C.T.P. ainsi qu'à l'ensemble des documents qui définissent les prestations de ces autres lots afin de cerner parfaitement l'étendue de ses propres prestations et de réaliser en toute connaissance de cause les travaux qui lui incombent.

1-2. Etendue des travaux

Le présent marché concerne la fourniture, le transport, la mise en œuvre ou la pose des matériaux et toutes les sujétions nécessaires à l'exécution des travaux prévus pour la réalisation du projet.

Les travaux à exécuter sont définis par l'ensemble des pièces écrites et plans du dossier de consultation.

1-3. Liaison avec les autres intervenants

Pour l'exécution de ses prestations, l'entrepreneur aura à tenir compte :

- des sujétions créées par l'exécution d'autres travaux dans l'emprise ou à proximité de son chantier,
- de la réalisation éventuelle phase par phase des ses prestations,
- de la liaison avec les autres entreprises,

- du contrôle, des essais et des approbations à demander au Maître d'œuvre pour lui-même, ou par les autres corps d'état,
- des sujétions d'hygiène et de sécurité à respecter.

ARTICLE 2. REGLEMENT D'APPEL DOFFRE

2-1. Prestations – prix et contenu

Les prestations décrites, même sommairement comprennent à la charge du soumissionnaire :

- la fourniture, le transport, la mise en œuvre ou la pose des matériaux,
- la mise à disposition des moyens humains et matériels adaptés à l'exécution des tâches,
- les dispositifs de protection et sécurité,
- l'enlèvement avec évacuation en décharge contrôlée des produits de démolition et autres déchets,
- toutes les sujétions nécessaires au parfait achèvement des ouvrages et travaux à exécuter.

Les prestations et sujétions qui relèvent des règles de l'art, des documents techniques généraux ou des prescriptions des fabricants – si elles ne sont pas citées expressément – sont réputées rémunérées par l'ensemble des prestations "chiffrables". Elles ne pourront donc pas donner lieu à rémunération spéciale ou supplémentaire.

2-2. Offre de base

Le soumissionnaire doit obligatoirement établir son offre sur la base du présent CCTP.

Suivant les cas, le CCTP peut indiquer une référence précise de matériau, ou au contraire indiquer le résultat à obtenir sans préciser de référence de marque. Lorsqu'une référence précise est indiquée au CCTP, l'entrepreneur devra impérativement répondre sur cette référence, avec possibilité de présenter des variantes en matériaux différents.

Lorsqu'il n'est pas indiqué de référence précise, l'entrepreneur choisira le matériau qui lui convient et qui répond au résultat à obtenir, en indiquant dans son offre les références exactes du matériau qu'il propose.

Il pourra également présenter différentes variantes.

2-3. Variantes ou modifications

S'il le juge bon, le soumissionnaire peut présenter d'autres variantes ou proposer des modifications permettant d'apporter des économies ou des améliorations au projet de base, à charge pour lui d'expliquer ces variantes ou modifications par tous documents nécessaires (plans, descriptif, décomposition du prix global forfaitaire). Avec ces variantes ou modifications éventuelles devront également être définies, en

quantité, qualité et coût, les sujétions supplémentaires qui pourraient être alors rendues nécessaires par rapport aux solutions de base des autres lots.

Les frais pour étude de conception supplémentaire engendrée par les variantes ou modifications proposées par l'entrepreneur seront à sa charge.

Ces variantes ou modifications seront soumises à l'accord du Maître d'œuvre.

ARTICLE 3. ETUDES ET CONTROLE

voir CCAP

ARTICLE 4. SECURITE ET HYGIENE

voir CCAP

ARTICLE 5. PRESCRIPTIONS GENERALES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX

5-1.Obligations de l'entrepreneur

L'entrepreneur est réputé du fait de son offre à s'engager en toute connaissance de cause pour la réalisation des travaux.

Il est également réputé connaître toutes les astreintes et contraintes liées à ses obligations contractuelles ou au respect des textes législatifs et réglementaires en vigueur au moment de sa soumission.

Il s'engage également à exécuter les travaux lui incombant dans les Règles de l'Art.

S'agissant de travaux de restructuration de bureaux existants, l'entrepreneur est fortement incité à visiter les locaux préalablement à la remise de son offre. La non appréciation de contraintes particulières liées à l'environnement existant ne pourront faire l'objet d'un avenant au marché.

5-2. Documents techniques de référence

Pour la conception, la réalisation et la mise en œuvre des ouvrages, l'entreprise devra se conformer aux prescriptions réglementaires en vigueur.

ARTICLE 6. PREPARATION DES TRAVAUX ET PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

6-1. Concordance

L'entreprise est tenue de prendre, en temps utile, toutes les dispositions propres à garantir la concordance de ses ouvrages à exécuter avec les ouvrages des autres corps de métiers.

6-2. Organisation du chantier

L'organisation du chantier se déroulera en une phase de travaux, suivant planning prévisionnel joint au dossier.

Il sera pris en compte par l'entreprise dans son devis de prestations de travaux.

ARTICLE 7. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

7-1. Documents de référence

Normes françaises et européennes en vigueur.

7-2. Produits – matériaux

Tous les matériaux utilisés pour l'exécution des travaux seront des matériaux neufs, de première qualité. Les variantes proposées par l'entrepreneur seront au minimum de qualité égale aux références proposées par l'offre de base.

7-3. Eléments accessoires

Tous les ouvrages devront comporter les fournitures et accessoires nécessaires à une bonne et complète exécution, que ces éléments soient explicitement définis ou non.

7-3. Protections et nettoyages

L'entrepreneur du présent lot devra prendre toutes les précautions pour protéger les ouvrages des autres corps d'état. Le chantier devra être nettoyé et les déblais évacués au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

7-4. Supports

L'entrepreneur du présent lot devra vérifier l'état du support exécuté par les autres corps d'état avant tout commencement d'exécution, et signaler au Maître d'œuvre les anomalies qu'il aura constatées.

Aucune réclamation ne pourra être acceptée après exécution pour un support non réceptionné.

Il appartient à l'entrepreneur du présent lot de prendre connaissance des dispositions prises pour établir son offre en toute connaissance de cause.

7-5. Mise en œuvre

La mise en œuvre sera conforme aux préconisations professionnelles en vigueur en France, ainsi qu'aux préconisations des fabricants.

Les températures de pose et les degrés d'hygrométrie préconisés par les fabricants seront respectés, ainsi que la nature des produits accessoires à la pose (ragréages, colles, joints, etc...).

ARTICLE 8. DESCRIPTION DES TRAVAUX

8-1. TRAVAUX PREPARATOIRES

8-1.1. Dépose meubles d'accueil service « cartes grises »

Dépose de l'ensemble de meubles d'accueil menuisés du service « carte grises ».

La dépose comprendra :

- . ensemble menuisé d'accueil, longueur 5 ml (meuble bois à parement stratifié « orme du Japon » , plan de travail en résine,
- . bureaux des agents attenants au meuble d'accueil, longueur 5,5 ml,
- . ensembles vitrés suspendus au droit du meuble d'accueil, longueur 5 ml,
- . évacuation des ouvrages

La dépose sera organisée au tout début des travaux, avec découpe provisoire au droit du meuble d'accueil de la partie « régie », qui sera pour sa part déposée à la fin des travaux.

Localisation : accueil « service cartes grises »,

Quantité : 1 ensemble

8-1.2. Dépose ensemble vitré

Dépose de l'ensemble vitré entre le bureau « adjointe cartes grises », et le « back office cartes grises ».

L'ensemble est constitué d'un cadre bois en hêtre vernis, avec vitrage unique, de dimensions 2,47 x 2,20 m ht. L'ensemble est fixé entre murs, sur les cotés uniquement.

Localisation : entre bureau « adjointe cartes grises » et « back office cartes grises »,

Quantité : 1 ensemble

8-1.3. Dépose estrade

Dépose de l'estrade au sol du local « régie », estrade de dimensions 3,00m x 1,60m, de hauteur 20 cm.

Compris évacuation de l'ouvrage.

Les travaux de dépose seront réalisés en fin de travaux, au moment de l'intervention groupée sur la « régie »

Localisation : local « régie »

Quantité : 1 ensemble

8-1.4. Dépose portes intérieures

Travaux de dépose et évacuation des portes intérieures supprimées dans le cadre du projet.

Localisation : bureau actuel « adjointe cartes grises »

Quantité : 2 unités

8-2. PLACARDS, RANGEMENTS, PLANS DE TRAVAIL

8-2.1. Placard «penderie»

Travaux de réalisation d'un placard formant penderie, avec les caractéristiques suivantes :

- . 3 plateaux en aggloméré de bois à parement stratifiés blanc, de dimensions 0,72 x 0,83 m, fixés entre murs sur 3 cotés (plateaux à hauteur de +0,10 m, +1,80 m et + 2,20 m)
- . forme de plinthe en pied du 1^{er} plateau à hauteur de + 0,10 m
- . barre de penderie sous le plateau à + 1,80 m, longueur 0,80m,
- . 1 porte 2 vantaux dimensions 0,83 m x 2,74 m ht, aggloméré de bois à parement stratifié, fermeture à aimant, 1 poignée de tirage sur chaque vantail.

Localisation : dans l'entrée des locaux « cartes grises », face à l'entrée du bureau « adjointe cartes grises »

Quantité : 1 ensemble

8-2.2. Placard rangement bureau « adjointe cartes grises »

Travaux de réalisation d'un placard formant rangements horizontaux, avec les caractéristiques suivantes :

- . 6 plateaux en aggloméré de bois à parement stratifiés blanc ép. 20mm, de dimensions 0,35 x 0,83 m, fixés entre murs sur 3 cotés (plateaux à hauteur de + 0,10 m, + 0,50 m, + 0,90 m, + 1,30 m, + 1,70 m, et + 2,10 m)
- . forme de plinthe en pied du 1^{er} plateau à hauteur de + 0,10 m

Localisation : à l'entrée du bureau « adjointe cartes grises »

Quantité : 1 ensemble

8-2.3. Placards classeur en séparation des « back offices »

Travaux de réalisation de placards classeur formant rangements horizontaux et plan de travail, avec les caractéristiques suivantes, pour chacun des 2 ensembles de caractéristiques identiques :

- . 8 plateaux en aggloméré de bois à parement stratifiés hêtre clair ép. 20mm, de dimensions 0,40 x 0,47 m, fixés entre murs sur 3 cotés (plateaux à hauteur de + 0,32 m, + 0,64 m, + 0,96 m, et + 1,28 m)
- . 4 plateaux en aggloméré de bois à parement stratifiés hêtre clair ép. 20mm, de dimensions 1,38 x 0,47 m, fixés entre murs sur 3 cotés (plateaux à hauteur de + 0,32 m, + 0,64 m, + 0,96 m, et + 1,28 m)
- . 1 plan de travail en partie supérieure, posé en tête des cloisons placo, en résine ép. 35 mm, teinte « noir moucheté » ; dimensions du plan de travail : 0,47 x 2,84 m

Localisation : meubles séparatifs entre « back offices cartes grises et permis de conduire », et espaces d'accueil du public de ces 2 services

Quantité : 2 ensembles

8-2.4. Plan de travail « coin café »

Travaux de réalisation d'un plan de travail, avec les caractéristiques suivantes :

- . 1 plateau en aggloméré de bois à parement stratifiés hêtre clair ép. 35mm, en forme de L, profondeur 0,30 m, longueur totale développée 2,60 m. Chanfrein arrondi en façade.
- . fixation sur 3 cotés contre cloisons placo et mur béton cellulaire, à hauteur de 1,30m

Localisation : « coin café » du service cars grises

Quantité : 1 ensemble

8-3. PORTES ET PLINTHES

8-3.1. Portes coulissantes

Fourniture et pose des ensembles de portes coulissantes intérieures, comprenant :

- . châssis support, type Scigno, pour porte 1 vantail de passage 90 cm,

- . portes 1 vantail avec cadre hêtre vernis, et vitrage simple clair sécurit en 1 ensemble,
- . poignées de tirage alu brossé,
- . serrure,
- . toutes quincailleries, joints, etc
- . toutes sujétions d'exécution

Les châssis scigno seront livrés préalablement à la pose des portes, pour pose au lot 01-plaquisterie.

Localisation : suivant plan

Quantité : 3 unités

8-3.2. Porte pleine 1 vantail

Fourniture et pose d'une porte bois sur chambranle, à peindre, comprenant :

- . chambranle bois à peindre pour cloison d'épaisseur 28 cm,
- . vantail isoplane à âme pleine et chants plats épaisseur 40mm, passage 90cm, parements stratifiés blancs
- . serrure de sureté
- . béquilles et rosaces aluminium brossé, sur proposition

Localisation : porte d'entrée au service cartes grises, entre « couloir » et accès au bureau « adjointe cartes grises »

Quantité : 1 unité

8-3.3. Plinthes

Fourniture et pose de plinthes sapin à peindre épaisseur 2cm, hauteur 20cm, sans chanfrein.

Comprenant :

- . ajustement et coupes d'onglet,
- . masticage des vis si nécessaire,
- . toutes sujétions d'exécution

Les plinthes sont localisées contre les murs et cloisons nouvellement créés, dans la forme et la hauteur des plinthes existantes.

Localisation : au droit des cloisons et murs créés dans le projet

Quantité : 25 ml

8-4. CHASSIS VITRES

8-4.1. Châssis hêtre vitré dim. 2,47 x 1,36

Travaux de fourniture et pose d'un châssis bois vitré fixe, de dimensions 2,47 x 1,36 m ht, constitué de :

- . cadre hêtre vernis ton chêne clair, avec montant vertical intermédiaire, épaisseur 7 cm,
- . 2 ensembles de vitrages clair ép. 4mm, dim. 1,16 x 1,26 m ht

Pose de l'ensemble entre murs de refend doublés de plaque de plâtre, et sur allège constituée d'une cloison composite plaque de plâtre 72/48.

Localisation : entre bureau « adjointe carte grises » et « back office cartes grises »

Quantité : 1 unité

8-4.2. Châssis hêtre vitré dim. 2,80 x 1,16

Travaux de fourniture et pose de châssis bois vitré fixe, de dimensions 2,80 x 1,16 m ht, constitué de :

- . cadre hêtre vernis ton chêne clair, avec 2 montants verticaux intermédiaires, épaisseur 7 cm,
- . 3 ensembles de vitrages dépoli ép. 4mm, dim. 0,57 x 1,06 m ht (x 2), et dim. 1,38 x 1,06 m ht (x 1),

Pose de l'ensemble sur plan de travail des meubles séparatifs des « back offices cartes grises et permis de conduire », et sous faux plafond.

Localisation : entre « zones d'accueil cartes grises et permis de conduire » et « back offices cartes grises et permis de conduire »

Quantité : 2 unités

8-4.3. Stores vénitiens

Travaux de fourniture et pose de stores vénitiens électriques, de dimensions 1,42 x 2,00 m ht, constitués de :

- . stores aluminium à lames 25mm, teinte beige clair
- . motorisation électrique 24V, pour chaque store,
- . bouton poussoir individuel, pour chaque store, fixé au pied de chaque store.

Pose des ensembles sous faux-plafond démontable. Ensembles nouveaux pour l'accueil « cartes grises », ensemble en remplacement pour l'accueil « permis de conduire »

Localisation : pour les « zones d'accueil cartes grises, permis de conduire et régie »

8-4.3.a. Stores vénitiens dim. 1,42 x 2,00

Quantité : 6 unités

8-4.3.b. Stores vénitiens dim. 2,00 x 1,65

Quantité : 1 unité

8-5. MEUBLES

8-5.1. Meuble accueil cartes grises

Travaux de fourniture et pose d'un ensemble complet de meuble d'accueil au service « cartes grises », suivant plan, et constitué de :

- . façade contre couloir en panneaux aggloméré de bois, parement stratifié ton « orme du Japon », dimensions 0,73 ht x 4,50ml, avec plinthe en pied en retrait ht 0,10m, parement stratifié ton « noir », 2 bandeaux horizontaux de protection caoutchouc référence « bumper » ton noir
 - . plan de travail en résine ton « noir moucheté » ép. 35 mm, avec 2 niveaux de plateau et retour vertical en liaison ; dimensions 1,20 lg x 4,50 ml,
 - . 2 refends verticaux en panneaux aggloméré de bois, parement stratifié ton « orme du Japon », dimensions 0,90 ht x 1,25ml,
 - . 2 tablettes horizontales coté public, en panneaux aggloméré de bois, parement stratifié ton « orme du Japon », dimensions 0,36 x 0,40m, et 0,36 x 0,80m,
 - . façade intérieure, coté agents, en panneaux aggloméré de bois, parement stratifié ton « hêtre », dimensions 0,62 x 4,50 ml,
- . 4 montants profilés aluminium de hauteur 2,00m, teinte gris anthracite dito existant, avec 9 pièces de verre clair sécurit ép. 4mm (dimensions 0,68x 1,40 (x 3), 0,25x 1,40 (x 3), 0,15x 1,40 (x 3),

Il est à noter que certains éléments peuvent être récupérés sur les meubles existants déposés (bumpers notamment)

Localisation : accueil cartes grises

Quantité : 1 ensemble

8-5.2. Meuble accueil régie

Travaux de fourniture et pose d'un ensemble complet de meuble d'accueil pour la « régie », suivant plan, et constitué de :

- . façade contre couloir en panneaux aggloméré de bois, parement stratifié ton « orme du Japon », dimensions 1,08 ht x 2,10ml, avec plinthe en pied en retrait ht 0,10m, parement stratifié ton « noir », 2 bandeaux horizontaux de protection caoutchouc référence « bumper » ton noir. L'ensemble sera possiblement réalisé par récupération et adaptation de la façade existante (mêmes dimensions en hauteur, adaptation en longueur),
- . plan de travail en résine ton « noir moucheté » ép. 35 mm, récupéré et ajusté en longueur; dimensions 0,50 lg x 2,20 ml. La récupération et l'ajustement en longueur du plan de travail comprend le passe-documents existant, et le système de micro / haut-parleurs installé pour la communication usagers/agent.

. Plan de travail agent récupéré et ajusté suivant la nouvelle configuration en plan et en hauteur. Le plan de travail, en aggloméré de bois revêtu stratifié ton hêtre, sera modifié en hauteur, et en plan, par sciage et aboutage des éléments existants. Suivant plan.

. Dépose du châssis vitré avec verre sécurisé ép. 8mm, dim. 3,00 x 1,65 m ht,

. Adaptation et transformation du châssis vitré avec verre sécurisé ép. 8mm, pour sa réduction en longueur de dim. 3,00 x 1,65 m ht à 2,20 x 1,65 m ht. L'ensemble sera déposé, transporté à l'atelier pour reprise et adaptation en longueur, puis reposé suivant la nouvelle configuration. L'opération implique la dépose et la découpe du verre existant, la découpe du cadre aluminium an parties hautes et basse, pour ajustement aux nouvelles cotes,

Il est à noter que l'ensemble des éléments sera récupéré sur les meubles existants déposés. L'opération sera réalisée en horaires hors cloche, les vendredi 18 et samedi 19 septembre 2015, en une opération unique,

Localisation : accueil régie

Quantité : 1 ensemble

8-5.3. Estrade régie

Travaux de fourniture et pose d'une estrade pour la « régie », suivant plan, et constitué de :

. ossature support de l'estrade et marche, dimensions en plan 3,00 x 2,20m, hauteur 0,25m, avec marche de départ à hauteur de 0,125 m (longueur 3,00m),

. panneaux aggloméré de bois en recouvrement de l'estrade et de la marche et contremarche,

Il est à noter que l'opération sera réalisée en horaires hors cloche, les vendredi 18 et samedi 19 septembre 2015, en une opération unique,

Localisation : accueil régie

Quantité : 1 ensemble

8-6. OPTIONS

8-6.1. OPTION - Volets roulants électriques

Travaux de fourniture et pose de volets roulants électriques de dimensions 1,10 x 2,20 m ht, ou 1,10 x 2,94 m ht constitués de :

. ouverture et dépose des sous-faces bois et placo existantes,

. dépose des volets roulants anciens, en bois,

. fourniture et pose d'une sous-face démontable en bois nouvelle, en remplacement,

. volets roulants de type traditionnel à tablier à lames aluminium DP37, de teinte beige RAL 1015, avec remplissage mousse polyuréthane,

- . moteurs somfy et manœuvre radio commandée,
- . 1 interrupteur par volet de type Smoove, et 4 télécommandes générales

Les travaux d'alimentation électrique des moteurs sont prévues au lot 04-électricité

Localisation : pour tous les volets de l'aile Est du bâtiment

8-6.1.a. OPTION - Volets roulants électriques 1,10 x 2,20ht

Quantité : 15 unités

8-6.1.b. OPTION - Volets roulants électriques 1,10 x 2,94ht

Quantité : 1 unité

8-6.2. OPTION – Bureaux « back office cartes grises »

Travaux de réalisation de l'ensemble « 4 bureaux », au « back office cartes grises » de dimensions 1,50 x 1,50 m ht, largeur en bout 0,40 m, hauteur 0,72 m.

Fabrication en panneaux agglomérés de bois ép. 20 mm pour les refends, 30 mm pour les plateaux, parements stratifié ton merisier (idem meubles existants). La rive des plateaux, coté agent, sera réalisée en profilé chanfreiné bois massif, hêtre clair vernis.

Les ouvrages seront constitués de :

- . 2 refends verticaux en « croix » entre les bureaux, de longueur 3,00 m, et de hauteur 1,00 m,
- . 4 plans de travail suivant plan (1,50 x 1,50 m, largeur 0,40 m, et forme incurvée coté agent)
- . 2 pieds ou refends latéraux,

Nota : les tiroirs ou classeurs de rangement ne sont pas prévu au présent poste.

Localisation : « back office cartes grises »

Quantité : 1 ensemble

**PREFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT – rue Bartholdi 90000 BELFORT
PROJET DE RESTRUCTURATION DU BUREAU DE LA CIRCULATION**

DECOMPOSITION DES PRIX GLOBAUX ET FORFAITAIRE

(D.P.G.F.)

LOT 03 : MENUISERIE BOIS – VOLETS ROULANTS

ART.	DESIGNATION	Un.	QTE	P.U.	TOTAL H.T.
8.1	TRAVAUX PREPARATOIRES				
8-1.1	Dépose meubles d'accueil « c.g. »	ens.	1		
8-1.2	Dépose ensemble vitré	ens.	1		
8-1.3	Dépose estrade	ens.	1		
8-1.4	Dépose portes intérieures	un.	2		
8.2	PLACARDS, RANGEMENTS, PLANS				
8-2.1	Placard penderie	ens.	1		
8-2.2	Placard rangement « adjointe c.g. »	ens.	1		
8-2.3	Placards classeur « back offices »	ens.	2		
8-2.4	Plan de travail « coin café »	ens.	1		
8.3	PORTES ET PLINTHES				
8-3.1	Portes coulissantes	ens.	3		
8-3.2	Porte pleine 1 vantail	ens.	1		
8-3.3	Plinthes	ml	25		
8.4	CHASSIS VITRES				
8-4.1	Châssis hêtre vitré 2,47 x 1,36	un.	1		
8-4.2	Châssis hêtre vitré 2,80 x 1,16	un.	2		
8-4.3.a	Stores vénitiens électriques 1,42x2,00	un.	6		
8-4.3.b	Stores vénitiens électriques 2,20x1,65	un.	1		
8.5	MEUBLES				
8-5.1	Meuble accueil « cartes grises »	ens.	1		
8-5.2	Meuble accueil « régie »	ens.	1		
8-5.3	Estrade « régie »	ens.	1		
8.6	OPTIONS				
8-6.1.a	Volets roulants électriques 1,10 x 2,20	un.	15		
8-6.1.b	Volets roulants électriques 1,10 x 2,94	un.	1		
8-6.2	Bureaux « back office cartes grises »	ens.	1		

TOTAL GENERAL H.T.